AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2375
FR0010341032-FS1077

18 octobre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE INEA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 octobre 2016, la société par actions simplifiée Gest SAS[1] (7 rue du Fossé Blanc, 92230 Gennevilliers) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 octobre 2016, le seuil de 20% des droits de vote de la société FONCIERE INEA et détenir 808 120 actions FONCIERE INEA représentant 1 556 225 droits de vote, soit 13,99% du capital et 18,88% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société FONCIERE INEA suite à l'attribution de droits de vote double.

[1] Détenue par les sociétés Napilou (elle-même contrôlée à près de 100% par M. Alain Juliard, qui détient indirectement 31,16% du capital et des droits de vote de Gest), PRRU (elle-même contrôlée à 100% par M. Philippe Rosio, qui détient indirectement 32,70% du capital et des droits de vote de Gest) et Bootes (elle-même contrôlée à 100% par Mme Arline Gaujal-Kempler, qui détient indirectement 33,70% du capital et des droits de vote de Gest). Les sociétés Napilou, PRRU et Bootes agissent de concert.

[2] Sur la base d'un capital composé de 5 776 175 actions représentant 8 243 649 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.